

Lettre à nos frères prêtres

N° 9 - Mars 2001

Lettre trimestrielle de liaison
de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

ENTRETIENS ROMAINS

Les plus avertis d'entre vous auront appris, par voie de presse, qu'un dialogue officiel s'était renoué depuis quelques mois entre la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X et le cardinal Castrillon Hoyos, mandaté à cet effet par le Pape en tant que préfet de la Congrégation pour le Clergé. La chose est vraie, et nous ne pouvons tous que nous en réjouir.

Tout prit naissance avec l'impact très positif que notre démarche jubilaire laissa à Rome en août dernier (cf. Lettre à nos frères prêtres n° 7). Au lieu de la foule aigrie et agitée que certains imaginaient, les observateurs romains découvrirent d'innombrables familles, animées d'une foi tout aussi déterminée que joyeuse, priant instamment pour le pape et pour l'Eglise : « *L'un des pèlerinages les plus édifiants que j'ai vus pendant cette Année Sainte* », dira Mgr Tavanti, responsable liturgique de la Basilique Sainte Marie Majeure. Suite à ces jours de prière intense, la revue 30 Giorni accordait un long entretien à Mgr Bernard Fellay, supérieur général de notre Fraternité. L'une de ses phrases résonna particulièrement dans les couloirs du Vatican : « *Si le Pape m'appelle, je vais. Ou plutôt, je cours. Par obéissance filiale à l'égard du chef de l'Eglise* » (30 Jours, sept. 2000, p. 8). Dans ce même entretien, Mgr Fellay précisait le cadre préalable qui permettrait de fructueuses discussions : donner à tous les prêtres du monde la pleine liberté de célébrer la messe tridentine.

Ce préalable peut surprendre, d'autant qu'il n'est pas au profit direct de la Fraternité Saint-Pie X. Pourtant, les observateurs les plus autorisés l'ont estimé « non excessif ». En effet, à l'heure où, de manière quasi officielle, on reconnaît combien fut abusive et délétère l'interdiction du missel tridentin (Cal Ratzinger, *Ma vie*, p. 132) ; à l'heure où l'on estime de plus en plus ouvertement que « la crise de l'Eglise actuelle repose largement sur la désintégration de la liturgie » (id.) ; à l'heure où l'archevêque de Salzbourg fait lire dans toutes ses paroisses un communiqué reconnaissant la faute des pasteurs dans les graves défaillances que connaît la transmission des vérités eucharistiques ; à cette heure donc, il n'est pas incongru de lever l'interdiction abusive et infamante qui pèse sur un missel millénaire dont la sûreté doctrinale et l'efficacité salutaire ne sont plus à redire. C'est pourquoi le cardinal Castrillon Hoyos, dans l'entretien qu'il accorda à son tour à la revue 30 Giorni, déclara au sujet des requêtes préalables de la Fraternité Saint-Pie X : « *Si elles sont déposées, elles seront examinées avec respect et dans l'optique du bien authentique de la communauté ecclésiale tout entière* » (30 Jours, novembre 2001, p. 19).

Sommaire

p. 1 – Entretiens romains
par M. l'abbé Laurençon

p. 3 – Adresse au Saint Père,
par S.E. Mgr Fellay

p. 4 – Présentation du document remis à Rome, par
l'abbé de La Rocque

p. 5 – Le P. Baget Bozzo ne mâche pas ses mots, notes de
lecture

p. 7 – Redécouvrir notre sacerdoce avec le Cal Manning

Cependant, au moment où ces lignes sont écrites, malgré plusieurs entretiens officiels entre le Préfet de la Congrégation du Clergé et les instances dirigeantes de la Fraternité Saint-Pie X, malgré la première rencontre entre Jean-Paul II et Mgr Fellay, la bonne issue des discussions semble provisoirement compromise. En cause, les tergiversations romaines face au fameux préalable de la messe dont on assurait initialement qu'il ne poserait pas de difficulté : il semble que, suite à certaines pressions internes, Rome revienne sur l'accord de cette mesure bénéfique et « non excessive ». Un tel recul serait fort dommageable, car il remettrait en cause non seulement un dialogue naissant, mais surtout « *le bien authentique de la communauté ecclésiale tout entière* », pour reprendre l'expression du cardinal Castrillon Hoyos.

En effet, les « signes des temps » sont là : actuellement, un prêtre sur cinq ordonné en France l'est pour le rite traditionnel, tandis que 50 % des séminaristes diocésains se sont un jour posé la question de leur éventuelle intégration dans l'une ou l'autre Fraternité traditionnelle (Interview avec le Cal. Ratzinger, Spectacle du monde, décembre 2000). En Italie, le phénomène est identique. Tandis que des prêtres d'influence, tel le père Baget Bozzo, réclament ouvertement le rétablissement du rite tridentin, des curés de paroisse passent aux actes ; ainsi ce prêtre d'origine française qui, de son propre chef, a redonné chaque dimanche la messe traditionnelle à ses paroissiens : « *seule nourriture parfaitement saine pour leur foi eucharistique* », explique-t-il. Aux Etats-Unis, en Argentine, en Pologne, en Allemagne, les témoignages se multiplient, émanant le plus souvent du jeune clergé : « *En tant que prêtre, j'ai le très fort désir de passer à la messe traditionnelle, à cause de la richesse spirituelle qui semble en émaner. Plus je l'examine, plus je la connais, et plus je vois combien nous a été retiré.* » L'interdiction romaine, maintenue jusque-là, ne va pas sans créer aux sein du clergé de sérieuses incompréhensions, parfois à la veille d'éclater au grand jour comme en certains diocèses de France (cf. Lettre à nos frères prêtres n° 8). Seul un geste clair de Rome serait capable d'apaiser d'un coup ces tensions, et d'éviter ainsi une recrudescence de la guerre fratricide qui ébranla le clergé des années 70. Ce geste est simple : donner à tout prêtre l'entière liberté de célébrer la messe selon le missel traditionnel. Ce geste, hier à l'ordre du jour, est aujourd'hui remis en cause par Rome.

L'indécision de Rome entraînerait pour la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X la triste obligation de constater la suspension pour le moment des discussions officielles avec Rome, de par le recul de cette dernière ; cette même apesanteur signifierait surtout le rejet d'une grâce de pacification et de bienfaits spirituels incontestables, prometteuse de reviviscence pour toute l'Eglise. Dans un tel contexte, la Fraternité Saint-Pie X n'a pas voulu rester inactive. C'est pourquoi, le 2 février dernier, Mgr Fellay signait une « Adresse au Saint Père », que nous rendons publique ce jour (cf. ci-après). Cette adresse introduit en fait un document majeur émanant de la Fraternité Saint-Pie X, remis officiellement voici un mois à Jean-Paul II et aux différents dicastères concernés. Par l'envoi présent, nous communiquons dans son intégralité ce même document à tous les évêques francophones du monde et à tous les prêtres de France. Cette étude est en effet capitale. Elle nous touche au plus intime de notre sacerdoce et de notre vie de prière, elle nous concerne tous. Mais je laisse à d'autres le soin de vous la présenter. Je prie simplement pour que ces pages, qui j'en suis persuadé vous intéresseront, soient l'occasion de réflexions et d'échanges entre nous, et surtout favorisent l'acte libérateur attendu par beaucoup : laisser à tout prêtre qui le souhaite la pleine liberté d'utiliser un missel certainement digne de Dieu, qui communique en abondance les trésors du *depositum fidei*, et dont les fruits de sainteté à travers les âges ne sont plus à redire.

Pierre Marie Laurençon, né en 1952, a été ordonné prêtre à Ecône en 1978. Après avoir dirigé pendant 18 ans un établissement scolaire, il a été nommé en 1996 Supérieur du District de France pour la Fraternité Saint-Pie X.

Abbé Pierre Marie Laurençon,
Supérieur pour la France
de la Fraternité Saint-Pie X

ADRESSE AU SAINT PÈRE

Très Saint Père,

Il y a plus de trente ans, sous votre prédécesseur le pape Paul VI, une réforme majeure remodéla le rite latin de la liturgie catholique, spécialement l'*ordo missæ*.

Cette réforme suscita immédiatement troubles et controverses à travers le monde entier. Des études motivées, notamment le *Bref examen critique du Novus ordo missæ* remis au pape Paul VI par les cardinaux Ottaviani et Bacci, signalèrent les déficiences et ambiguïtés troublantes affectant cette réforme.

De nombreux fidèles et prêtres se trouvèrent alors dans « la tragique nécessité de choisir ». Ce fut pour les catholiques un drame spirituel sans précédent.

Certains affirmèrent cependant que le temps devait manifester l'opportunité d'une telle réforme par ses fruits (cf. Mt 7, 15-20 et Lc 6, 43-44). Ce temps a désormais passé. Or les controverses, loin de s'apaiser, ne font que grandir chaque jour. Des fidèles, des prêtres, des évêques et des cardinaux, sans cesse plus nombreux, expriment leur perplexité devant la situation actuelle de la liturgie, et leur souhait de voir revivre plus largement la liturgie antérieure à la réforme.

La liturgie a certes évolué au cours de l'histoire, comme le montrent les réformes réalisées au siècle passé par saint Pie X, Pie XII ou Jean XXIII. Mais la réforme liturgique postconciliaire, par son ampleur et sa brutalité, représente un bouleversement inouï, comme une rupture radicale avec la tradition liturgique romaine. Surtout, cette réforme contient des éléments inquiétants, ambigus et périlleux pour la foi.

Devant ce danger spirituel, la véritable obéissance au Siège de Pierre, la véritable soumission à l'Église Mère et Maîtresse nous a obligés, avec de très nombreux autres catholiques à travers le monde, à rester fidèles coûte que coûte à cette vénérable liturgie que célèbre l'Église romaine depuis de longs siècles, liturgie que vous-même avez célébrée autrefois.

Tel est l'héritage sacré que nous a légué le fondateur de notre Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, Mgr Marcel Lefebvre : « Il est clair, il est net que c'est sur le problème de la messe que se

joue tout le drame entre Écône et Rome. (...) Nous avons la conviction que le rite nouveau de la messe exprime une nouvelle foi, une foi qui n'est pas la nôtre, une foi qui n'est pas la foi catholique, (...) que ce rite nouveau est sous-tendu et si je puis dire suppose une autre conception de la religion catholique. (...) C'est pourquoi nous sommes attachés à cette Tradition qui s'est exprimée d'une manière admirable, et d'une manière définitive, comme l'a dit si bien le pape saint Pie V, dans le sacrifice de la messe » (29 juin 1976).

Après avoir réfléchi et prié, nous sentons le devoir, devant Dieu, de nous adresser de nouveau à Votre Sainteté au sujet de ce problème de la liturgie. Nous avons demandé à des pasteurs d'âmes qualifiés aux plans théologique, liturgique et canonique, de rédiger une synthèse de certaines difficultés, parmi les plus importantes, que pose à la foi des catholiques la liturgie issue de la réforme postconciliaire.

Ce travail a cherché à remonter aux causes proprement doctrinales de la crise actuelle, mettant au jour les principes qui sont à l'origine de la réforme liturgique et les confrontant à la doctrine catholique.

La lecture de ce document manifeste clairement, croyons-nous, que la « théologie du mystère pascal », à qui porte fut laissée ouverte à l'occasion du concile Vatican II, est l'âme de la réforme liturgique. Parce qu'elle est réductrice du mystère de la Rédemption ; parce qu'elle considère le sacrement uniquement dans son rapport au « mystère » ; parce que la conception qu'elle se fait du « mémorial » altère la dimension sacrificielle de la messe, cette « théologie du mystère pascal » éloigne dangereusement la liturgie postconciliaire de la doctrine catholique, à laquelle cependant la conscience chrétienne demeure liée à jamais.

Très Saint Père,

La foi catholique nous fait une grave obligation de ne pas taire les interrogations qui assaillent notre esprit.

N'y a-t-il pas, dans les déficiences de cette théologie et de la liturgie qui en est issue, une des causes principales de la crise qui affecte l'Église depuis trente ans et plus ? Une telle situation ne réclame-t-elle pas des clarifications doctrinales et liturgiques de la part de l'Autorité suprême ? Les sujets, pour le bien desquels est faite la loi, n'ont-ils

pas le droit et le devoir, si la loi se révèle nocive, de demander au législateur, avec une confiance filiale, sa modification ou son abrogation ?

Parmi les mesures les plus urgentes, ne conviendrait-il pas de faire connaître de façon publique la faculté que possède tout prêtre de célébrer selon l'intègre et fécond missel romain révisé par saint Pie V, trésor précieux si profondément enraciné dans la tradition millénaire de l'Église Mère et Maîtresse ?

Ces clarifications doctrinales et liturgiques, jointes au renouveau universel de la liturgie romaine traditionnelle, ne sauraient manquer de porter d'immenses fruits spirituels : restauration de la vraie notion du sacerdoce et du sacrifice, et en conséquence rénovation de la sainteté sacerdotale et religieuse ; augmentation de la ferveur des fidèles ; renforcement de l'unité de l'Église ; impulsion puissante pour l'évangélisation des pays anciennement chrétiens et des pays infidèles.

Nous supplions instamment Votre Sainteté, qui seule en a le pouvoir comme Successeur de Pierre et Pasteur de l'Église universelle, de confirmer ses frères dans la foi et de sanctionner de son autorité apostolique les indispensables clarifications que réclame la tragique situation présente de l'Église.

Cependant, une restauration si nécessaire ne pourra se faire dans l'Église sans un secours extraordinaire de l'Esprit-Saint, obtenu par l'intercession de la bienheureuse Vierge Marie. C'est donc par la prière, spécialement par le saint sacrifice de la messe, qu'advindra cette rénovation tant désirée, et c'est ce à quoi, pour notre part et avec la grâce de Dieu, nous nous appliquons et désirons nous appliquer toujours davantage.

Daigne Votre Sainteté agréer nos sentiments de filial respect en Jésus et Marie.

Flavigny, en la fête de la Présentation du Seigneur, le 02 février 2001,

Bernard Fellay, de nationalité suisse, est né en 1958. Ordonné prêtre en 1982, il aura très vite des postes de responsabilité au sein de la Fraternité Saint-Pie X. Possédant à la perfection six langues, il parcourra le monde, multipliant ainsi son expérience pastorale. Ayant reçu l'épiscopat des mains de Mgr Lefebvre en 1988, il est élu supérieur général de notre Fraternité en 1994, pour un mandat de douze ans.

+ Bernard Fellay,
Supérieur général
de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

LE PROBLEME DE LA REFORME LITURGIQUE

LA MESSE DE VATICAN II ET DE PAUL VI

Etude théologique et liturgique

Le problème de la réforme liturgique. Tel est le titre principal du document qui fut remis en février dernier au Souverain Pontife et que nous communiquons aujourd'hui à tous les évêques francophones du globe et à tous les prêtres de France.

Rédigées par des « pasteurs d'âmes qualifiés aux plans théologique, liturgique et canonique » membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, ces pages nous font remonter aux causes proprement doctrinales de la crise actuelle, en rendant manifestes les principes théologiques qui sont à l'origine de la réforme liturgique de 1969. Dès 1964, des textes officiels nous donnent la clé explicative de la réforme majeure qui ébranlera la liturgie quelques années plus tard. Vingt-cinq ans s'écoulent ; pour célébrer l'anniversaire de la Constitution conciliaire sur la liturgie, le pape Jean-Paul II reprend cette même clé explicative : « Le premier principe [directeur de la réforme] est l'actualisation du mystère pascal du Christ dans la liturgie de l'Église » (Jean-Paul II, *Vicesimus quintus annus*, 4 XII 1988).

**LE P. BAGET BOZZO
ne mâche pas ses mots,
il ne cache pas nos maux**

Le P. Gianni Baget Bozzo est une des figures connues du clergé italien, qui a oscillé avec un parfait anticonformisme entre le cardinal Siri (dont il a dirigé la revue théologique) et un engagement politique au sein du parti socialiste italien, puis aux côtés de Berlusconi. Il vient de publier un nouvel ouvrage, L'Anticristo (Milan, Mondadori, 2001) dont nous donnons ci-après quelques extraits relatifs à la réforme liturgique. Des pages décapantes, de par leur audace et leur lucidité...

« La liturgie : c'est le thème sur lequel la faillite de la réforme conciliaire est apparue avec le plus de clarté. [...] Il y a une fissure subtile entre la dernière grande encyclique de Pie XII sur la liturgie et Sacrosanctum Concilium. C'est par cette fissure qu'est passée l'autodestruction de l'Eglise ; c'était par là qu'était entrée cette "fumée de Satan dans le temple de Dieu" dont parlait Paul VI dans un moment de plénitude du charisme papal [...]

« La révolution liturgique ne naît pas du peuple, c'est toujours le coup d'état d'une minorité. C'est ce qui est arrivé dans la réforme liturgique. Le parti intellectuel est toujours au centre des révolutions. Et il en fut ainsi pour la liturgie. [...]

« La réforme liturgique fut appliquée d'une façon autoritaire et violente ; elle fut imposée par la hiérarchie aux fidèles qui ne demandaient par la révolution dans la liturgie. Aucune objection ne fut écoutée. Déjà opérait le "prince de ce monde" et le fleuve "antéchristique" progressait de manière insensible. Tout semblait si novateur, si intelligent, si compréhensible ; rendre le Mystère persuasif, quelle tentation ! Et toutefois, il faut dire que, en voyant ce qui est arrivé, les craintes du mouvement d'Ecône semblent justifiées, précisément sur le point de la potentialité révolutionnaire de la réforme. Le résultat a été l'accomplissement de la révolution moderne quand l'ère moderne se terminait. Et le résultat est que la liturgie post-conciliaire est une liturgie mourante, privée du sacré, du chant, privée de beauté, de grandeur [...]

Le « mystère pascal ». Depuis quelques décennies, cette expression est omniprésente dans le langage ecclésiastique et liturgique, tant officiel que quotidien. Pourtant, les Pères ne l'employèrent pour ainsi dire jamais, la théologie la méconnaît jusqu'au XX^e siècle, et encore aujourd'hui vous ne la trouverez nulle part clairement définie. C'est donc à cette dernière tâche que se sont attelés les auteurs de l'étude présente. Afin de saisir l'explication profonde de la réforme liturgique, afin de mettre au grand jour « les points doctrinaux qui, peut-être à cause de leur nouveauté, n'ont pas été compris dans certaines parties de l'Église » (Jean-Paul II, *Ecclesia Dei adflicta*, 2 VII 1988), ils ont analysé la pensée des liturgistes les plus éminents du *Consilium* – cette Commission à qui fut confiée la réforme des livres liturgiques –, ils ont relu tous les textes majeurs publiés par Rome depuis le concile Vatican II jusqu'aux dernières encycliques de Jean-Paul II, ils ont scruté les plus célèbres manuels qui forment les générations sacerdotales actuelles. Aujourd'hui, ils manifestent jusqu'à l'évidence combien cette nouvelle notion de « mystère pascal » est l'âme de la réforme. C'est à cette découverte qu'ils nous invitent à travers leur étude.

Par choix, l'analyse liturgique proposée s'arrête à la seule comparaison du missel de Paul VI (1969) avec le missel révisé par saint Pie V (dernière édition typique en 1962) ; ne sont donc pas envisagées les modifications apportées au rituel des autres sacrements. C'est qu'en effet la question de la messe est au cœur de notre identité sacerdotale et de notre piété personnelle. C'est donc là que l'enjeu de la réforme prend toute sa dimension, parce que la célébration du mystère eucharistique relève de la part de nous-mêmes la plus précieuse ; parce qu'aussi, pour beaucoup de croyants, le visage de l'Eglise passe par les formes concrètes que prend la célébration eucharistique. C'est pourquoi la crise postconciliaire se focalisa autour de la brûlante question de la messe. Loin des passions qui animèrent alors ce débat, les auteurs abordent aujourd'hui la question en s'interdisant tout ton polémique, mais avec grande sérénité pour aborder le fond du problème et tenter d'apporter quelques lumières.

Dans un style simple et clair, donc, le document nous fait pénétrer progressivement dans le « mystère pascal », en commençant donc par une analyse très pertinente des modifications apportées à la liturgie

de la messe (1^{ère} partie). Vient alors l'exposition synthétique de la théologie du mystère pascal, mise en lumière par une comparaison constante avec les explications jusque là avancées par la théologie classique (2^{ème} partie). Arrive enfin une saisissante confrontation entre la théologie du mystère pascal et l'enseignement authentique du Magistère, spécialement à travers les textes du concile de Trente (3^{ème} partie).

Sans pour autant devenir un lourd traité de froide théologie, cette étude nous invite à mieux reconsidérer certaines vérités fondamentales de notre foi. A partir d'une analyse vivante – et toujours méthodique – des actions liturgiques, nous sommes naturellement amenés à considérer tout leur enjeu théologique et finalement doctrinal : pourquoi par exemple les signes de croix sur l'hostie ou le calice ont-ils comme disparu du nouveau rite de la messe ? Voudrait-on éviter d'identifier le Corps et le Sang du Christ à la victime d'un sacrifice ? La messe serait-elle alors davantage présence communicative du Christ ressuscité que renouvellement du sacrifice du Calvaire destiné à nous en appliquer les fruits, et notamment les fruits propitiatoires ? Ces questions, impertinentes sur mes lèvres, trouvent au fil du document des éléments de réponse avancés sereinement, pas à pas, avec toute l'objectivité qu'apportent les commentateurs officiels et les textes de référence. Ceux-ci sont étudiés avec les nuances requises : en chacun d'eux est analysé posément le degré de pénétration de la « théologie du mystère pascal », dont on découvre avec effroi en fin de lecture qu'elle est condamnable et partiellement condamnée par le Magistère authentique de l'Eglise.

Sont également éclaircis maints paradoxes posés par la réforme liturgique de 1969. Comment par exemple cette réforme, dont l'un des buts avoués était la mise en valeur de la dimension « mystérique » de la liturgie, a-t-elle pu aboutir à une telle désacralisation des rites les plus chers à l'Eglise ? A la source de cet échec patent, n'y aurait-il pas une compréhension incomplète de la nature du « mystère » ? En ce domaine encore, des pages lumineuses viennent baliser notre réflexion. Elles n'en demeurent pas moins douloureuses. Car, si le sens du sacré que revêt le sacrifice eucharistique vient à défaillir, dans la même mesure le rôle du prêtre entre en décadence. Le prêtre n'est plus le « sacra-dans » [celui qui donne les choses sacrées], mais le presbyte de la communauté, le « président de l'assemblée ». Le prêtre meurt alors progressivement au profit de l'agent pastoral, parce que le « sacra-dans » meurt faute de sacré et de

« Quand on célèbre la messe traditionnelle, on sent en elle vibrer l'Eglise. Le prêtre apparaît vraiment comme un autre Christ, comme celui qui exprime la différence entre le Christ et le peuple, celui qui exprime l'essence du sacré. [...] Au lieu de la sacralité, qui s'adressait aux personnes (et cette attitude de s'adresser aux personnes des fidèles et non à la communauté est très claire dans la liturgie traditionnelle, justement parce que, liée au sacrifice rédempteur, elle met l'accent sur le péché, la dimension personnelle par excellence) apparaît maintenant la communauté. La nouvelle liturgie est faite pour le "nous", non pour le "je". Et ceci est caractéristique de la pensée révolutionnaire moderne : mettre le "nous" au lieu du "je" [...] Ceux qui viennent à la messe cherchent Dieu, non pas le "nous". S'ils avaient la messe traditionnelle, ils s'y inséreraient tout de suite, partout où il y aurait un clergé capable d'introduire au Mystère [...]

« En perdant la figure du prêtre comme instrument du Christ, et par conséquent son rôle de médiateur, on a et aussi la médiation et la sacralité. La diminution du sacerdoce du prêtre au profit du sacerdoce des fidèles a détruit la dimension sacrale qui est l'introduction au Mystère. Et ainsi s'est réalisée une "protestantisation" de l'Eglise.

« Aujourd'hui, le parti intellectuel de la réforme liturgique domine toujours la culture ecclésiastique, on le voit bien dans la rareté des concessions à la Messe traditionnelle. Les conséquences ? Si la liturgie ne comprend pas que les "signes des temps" d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier et qu'ils ont re-proposé l'actualité de la Tradition, les paroisses et les séminaires continueront à se vider. Dieu n'a pas béni cette réforme faite par le parti intellectuel. Sans une réforme de la réforme, sans un retour à la Tradition de l'Eglise, le peuple abandonnera les églises et les jeunes les séminaires [...] Avec la fin du communisme tombent toutes les révolutions. A la fin s'écroulera aussi la révolution liturgique, et la messe traditionnelle reviendra dans l'Eglise. C'est ainsi qu'il faut espérer ; mais cela demande une conversion.

sacrifice. Et c'est le phénomène auquel l'application de la réforme liturgique nous a fait assister : la lente disparition du prêtre.

En fin de compte, ce document montre comment l'échec d'une liturgie, aujourd'hui patent, est en grande partie la conséquence d'une théologie déviante. C'est ainsi que les auteurs expliquent leur non-acceptation de la réforme liturgique ; un choix qu'ils vivent chaque jour « *sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment, mais persuadés de ne pouvoir rendre un service plus grand à la sainte Église catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures* ». C'est surtout ainsi qu'il veulent mettre en garde contre ces déviations graves qui portent atteinte au trésor de notre foi. Récemment, le cardinal Castrillon Hoyos déclarait : « *Le phénomène de Mgr Lefebvre est la demande et le moyen d'un examen de conscience sur la façon dont nous célébrons l'eucharistie, sur la manière dont s'exprime la foi au début du troisième millénaire* » (30 jours, novembre 2000, p. 18). Ces pages arrivent à point pour provoquer en chacun d'entre nous cette réflexion. Lues, elles donnent envie d'aller interroger le Seigneur au tabernacle, pour mieux considérer les si grandes réalités qu'Il nous a légué la veille de sa Passion. Un ouvrage à ne manquer sous aucun prétexte !

Patrick de La Rocque, né en 1968, a été ordonné prêtre à Ecône en 1992. Après quatre ans d'apostolat dans le monde scolaire, il a été nommé professeur de séminaire à Flavigny ; il est directeur de publication de ce courrier.

Abbé Patrick de La Rocque,
de la Fraternité Saint-Pie X

NOTE : Chaque prêtre a reçu gracieusement un exemplaire de cet ouvrage. Une telle opération a été possible grâce au soutien des éditions Clovis (BP 88 – 91152 Etampes Cedex), qui met ce livre en vente publique au prix unitaire de 69 F. Si des prêtres voulaient se procurer d'autres exemplaires, ils peuvent également le commander directement au secrétariat de la Lettre à nos frères prêtres pour le prix de 60 F. franco (tarif prêtres) l'unité, 50 F. franco à partir de 5 exemplaires.

REDECOUVRIR NOTRE SACERDOCE

Sous cette rubrique, nous publierons quelques extraits de grands maîtres spirituels, capables de raviver en nous la recherche de la sainteté sacerdotale. Les lignes qui suivent sont tirées de l'ouvrage du cardinal Manning, Le sacerdoce éternel.

Comme aucun acte ne saurait surpasser en grandeur celui qui consiste à consacrer le corps de Jésus-Christ, aucun ordre n'est aussi élevé que la prêtrise. « Aucun acte, dit saint Thomas, n'est plus grand que la consécration du corps de J.-C. » Saint Jean Chrysostome fonde la sainteté du sacerdoce, qui est absolument le même dans l'évêque et dans le prêtre, sur la double juridiction qu'exerce le sacerdoce sur le corps naturel et sur le corps mystique du Christ, - c'est-à-dire sur le pouvoir de la consécration et sur le pouvoir de l'absolution (*De Sacerdotio*, lib. III, 4, 5).

Saint Thomas nous dit que les prêtres participent au sacerdoce de notre divin Maître et qu'ils sont la figure, la parfaite image du Prêtre Éternel. Arrêtons-nous à ces mots *sacerdoce*, *participation* et *figure*, tels qu'on les emploie dans cette matière.

I. Quel est donc le sacerdoce du Verbe incarné ? C'est la charge qu'il a assumée pour la rédemption du monde en s'offrant lui-même en sacrifice sous les livrées de notre humanité. Il est Autel, Victime et Prêtre par une éternelle consécration de Lui-même. C'est là le sacerdoce éternel selon l'ordre de Melchisédech.

II. Par participation, saint Thomas veut dire que le sacerdoce de Jésus-Christ étant le sacerdoce unique, perpétuel et universel, tous les prêtres ordonnés sous la Nouvelle Loi ne font qu'un avec lui et entrent en participation du sacerdoce unique du Fils de Dieu. Il n'y a pas deux sacerdoce comme il n'y a pas deux sacrifices pour les péchés. Un seul sacrifice a racheté le monde une fois pour toutes et il continue à être offert sans interruption dans le ciel et sur la terre : dans le ciel par l'unique Prêtre devant l'autel éternel, et sur la terre, par cette chaîne immense et non interrompue de prêtres qui ne font qu'un avec lui et participent à son sacerdoce. Ils y participent à ce sacerdoce non seulement en figure, mais en réalité, de même que le sacrifice qu'ils offrent n'est pas simplement figuratif, mais le sacrifice du vrai Corps et du vrai Sang de Jésus-Christ, réellement et substantiellement présents au saint autel et offerts de leurs propres mains à la divine Majesté.

Mais ce mot *participation* a un autre sens plus personnel pour le prêtre. L'oblation de Notre Seigneur pour nous nous oblige à nous offrir nous-mêmes entièrement à lui. *Le Christ fut à la fois victime de son sacerdoce, et l'immolateur de la victime qu'il était... Aussi les prêtres sont-ils à leur tour victimes* (Paulin, Ep. XI, 8). Tout prêtre, chaque matin, offre au Père l'éternel sacrifice de Jésus-Christ ; mais dans cette action sublime il doit s'offrir aussi lui-même. Lorsqu'il dit : *Ceci est mon corps*, il doit offrir son propre corps ; c'est-à-dire qu'il doit s'offrir lui-même au divin Maître comme

une victime, en corps, en âme, en esprit, avec toutes ses facultés, toutes ses puissances et toutes ses affections, à la vie et à la mort.

Saint Paul écrit aux Philippiens : « S'il me fallait devenir victime pour la foi que je vous ai prêchée et que vous avez embrassée, je m'en réjouirais et vous exhorterais à vous en réjouir avec moi » (Phi 2, 17). Il a pu, par ces paroles, faire allusion au martyr qui l'attendait, mais ce langage lui était surtout dicté par le témoignage qu'il se rendait intérieurement de s'être, depuis longtemps et chaque jour, offert lui-même au divin Maître pour avoir part à son immolation pour le salut du monde (2 Ti 4, 6 à 8). La participation du prêtre au sacerdoce du Christ requiert qu'il se soumette pour sa part à la loi de l'oblation volontaire dont le prophète a écrit : *Il s'est offert parce que lui-même l'a voulu*, et dont saint Paul a dit en parlant de Notre Seigneur : « Par l'Esprit Saint il s'est offert lui-même à Dieu, lui qui était sans tache » (He 9, 14) ; et saint Jean : « Ce qui nous a fait connaître l'amour de Dieu, c'est qu'il a donné sa vie pour nous ; et nous aussi nous devons donner notre vie pour nos frères. » (1 Jo, 3, 16) L'oblation du corps et du sang de Jésus-Christ exige du prêtre en retour un esprit de sacrifice et d'oblation volontaires sans réserve. La loi de la charité qui oblige tous les chrétiens à donner, s'il le fallait, leur vie pour leurs frères et les pasteurs à donner leur vie pour leur troupeau, oblige tout spécialement le prêtre à s'offrir lui-même lorsqu'il célèbre la messe, qui est le sacrifice de Jésus-Christ.

Lettre à nos frères prêtres

Cette lettre se veut avant tout être un organe d'échanges avec les prêtres de l'Eglise de France. Puisque tout échange se doit d'être réciproque, nous lisons avec joie vos réactions. N'hésitez donc pas à nous écrire, en adressant toute correspondance à :

Lettre à nos frères prêtres, Abbé P. de La Rocque, Maison Lacordaire, 21150 Flavigny.

Bulletin d'abonnement

Prix au numéro : 15 francs ; **Abonnement annuel (4 numéros) : 50 francs – pour les prêtres : 30 francs**

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de . . . 50 Fr.

Je parraine . . . prêtres pour leur abonnement annuel ;
Je verse donc la somme complémentaire de Fr.

Règlement à l'ordre de « SCSPX, Lettre à nos frères prêtres »